



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

## 1 Intitulé du projet

Mise en place de la canalisation de transfert des effluents traités vers la Mayenne.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

SAS FLECHARD LAITERIE DU PONT MORIN

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

3 0 3 5 1 4 0 0 4 0 0 0 1 7

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique n°38	Canalisations de transport supérieures à 2 km de fluides autres que ceux visés aux rubriques 22 et 35 à 37 : canalisation d'eaux traitées de 2,7 km.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société FLÉCHARD, située à Rives d'Andaine (61140), est spécialisée dans la fabrication de beurres, huiles de beurre, lait/crème UHT et de fromages. Son activité est régie par l'arrêté préfectoral n°1122-23-20-099 du 16 novembre 2023, avec comme rubrique ICPE principale la 3642 (IED).

Les eaux usées industrielles sont traitées sur site dans deux stations d'épuration biologiques de type boues activées, intégrant une déphosphatation physico-chimique. Actuellement, les eaux traitées sont rejetées dans le ruisseau des Louvrières, petit affluent de la Mayenne, mais les nouvelles valeurs limites de rejet ne sont plus atteignables. FLÉCHARD prévoit ainsi de détourner les rejets des eaux traitées vers la Mayenne via la construction d'un réseau gravitaire reliant la station n°1 à un poste de relevage situé sur le site de la station n°2. Les eaux traitées des deux stations seront ensuite refoulées vers la Mayenne.

Les travaux consistent à :

- Installer une canalisation gravitaire diamètre 200 mm en PVC CR8 de 520 ml
- Construire le poste de relevage Mayenne : 1+ 1 pompe de débit, maximum 35 m3/h
- Installer une canalisation DN 140 mm en PVC sous pression d'une longueur de 2 180 ml
- Aménager l'arrivée de la canalisation dans la Mayenne.

Une note précisant le projet et ses incidences est donnée en annexe supplémentaire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Rejet dans la Mayenne des effluents traités des deux stations d'épuration du site FLECHARD SAS à Rives d'Andaine.

Ce projet est nécessaire pour respecter une des demandes de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2023 (article 3.3.4) et permettra de réduire l'impact du rejet sur le milieu récepteur en rejetant dans un cours d'eau avec des débits plus soutenus.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Pose de canalisation gravitaire 520 ml diamètre 200 mm en PVC CR8 : sur terrains agricoles et Traversée de route communale "rue de la Gare" dans la commune de Rives d'Andaine.

Construction d'un poste de relevage Mayenne sur le site de la step 2 : cuve en béton équipée de 2 pompes de 35 m<sup>3</sup>/h (1 pompe en service, 1 pompe en mutuel secours)

Pose de canalisation refoulement 2 180 ml DN 140 PVC pression : sur terrains agricoles, sur chemin d'exploitation agricole, Traversées de la RD 53 et de la RD 24 dans la commune de Rives d'Andaine, traversée du ruisseau du Moulin Gérin sur un pont existant

Fin du réseau : enrochement de la berge sur 2 m maximum et rejet en dessous du niveau de plus basses eaux.

Pose de regards pour les 2 purges et 2 ventouses.

Réalisation tranchée avec sablage lit de pose, pose canalisation et enrobage en sable, grillage avertisseur, remise en place terre végétale présente et pour chemin d'exploitation agricole avec du matériau de remblai en TV0/31.5. Emprise travaux 5 m maximum et 60 cm pour la tranchée.

Les travaux se feront par tranche de 200 ml/jour (accotement de chemin stabilisé) à 300 ml/jour (terrains agricoles).

Pour éviter tout impact significatif des travaux sur les zones humides, le chantier se déroulera en période d'été. Les haies traversées ne sont pas répertoriées sur le site Géoportail Urbanisme, aucune déclaration préalable de défrichage n'est requise. Toutefois, aucun abattage d'arbres n'est prévu.

Conformément aux règles établies par le BCAE 8 de la PAC 2023-2027, tout éventuel élagage des haies sera réalisé en dehors de la période de nidification et de reproduction des oiseaux, fixée du 16 mars au 15 août.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase exploitation : Rejet des effluents traités dans la Mayenne, hydrocurage des canalisations si nécessaire par entreprise spécialisée à partir des regards, surveillance régulière de l'état du réseau (pertes de pression), contrôle de bon fonctionnement et entretien des équipements en tant que de besoin.

Démantèlement non prévu. Si démantèlement : vidange de la canalisation via les regards de purge. Emprise de travaux de 5 m maximum pour la réouverture de la tranchée et la dépose de la canalisation.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

sans objet.

---

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Canalisation gravitaire PVC CR8 de transfert des eaux traitées de la station d'épuration n°1 vers le poste de relevage Mayenne située à la station d'épuration n°2.	Diamètre : 200 mm Longueur : 520 ml
Canalisation de refoulement PVC pression du poste de relevage Mayenne vers le point de rejet dans la Mayenne. La zone protégée la plus proche est la ZNIEFF de Type I : "Etang de Tesse-Froulav" situé à plus de 4 km du tracé du réseau.	Diamètre : 140 ml Longueur : 2 180 ml

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 52 Voie : place Roland Fléchard

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : RIVES d'ANDAINE

Code postal : 6 1 1 4 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 0 ° 2 9 ' 0 0 " O Lat. : 4 8 ° 3 1 ' 5 8 " N

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement**

Point de départ : Long. : 0 0 ° 2 9 ' 0 1 " O Lat. : 4 8 ° 3 1 ' 5 8 " N

Point de d'arrivée : Long. : 0 0 ° 2 8 ' 0 0 " O Lat. : 4 8 ° 3 0 ' 4 8 " N

##### Communes traversées :

Rives d'Andaine

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme de la Chapelle d'Andaine(20/06/2013) et carte communale de Geneslay (13/10/2014).  
Zonages traversés : Ue, Ux, N, A et ZnC.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	630 ml de canalisations traversent des zones humides identifiées par photo-interprétation et qui ne sont pas issues d'un inventaire faune-flore ou pédologique. Ces zones humides sont présentées sur le site de visualisation cartographique « Zones humides de Normandie » accessible depuis le site de la DREAL NORMANDIE. Le PLU de La Chapelle-d'Andaine (commune de Rives d'Andaine) s'appuie sur la cartographie fournie par la DREAL Normandie.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRN et de PPRT en vigueur
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	éloigné seulement
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Précaution prise sur l'ensemble du chantier : les travaux seront réalisés en période d'étiage entre juin et novembre.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terres végétales excédentaires provenant du creusement des tranchées destinées à la pose des canalisations.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permettra de respecter les valeurs limites de l'arrêté préfectoral du 16/11/2023 appliquées au rejet dans la Mayenne.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tracé retenu passe par un maximum de voies d'exploitation agricoles et voiries stabilisés (980 ml de voies, routes communales et départementales) et minimise la traversée des zones humides (630 ml). Afin d'éviter les impacts sur la biodiversité, les travaux seront effectués en période d'étiage de juin à novembre.  La traversée du ruisseau du Moulin Guérin se fait par un accès déjà présent.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux sur 4 m de long maximum en berge de la Mayenne et reconstitution après travaux avec enrochement sur 2 m. Les canalisations seront installées à 80 cm en dessous du terrain naturel avec une remise en état du terrain à l'identique. Il n'est pas prévu d'abattre des arbres pour installer les canalisations. Passage par un accès déjà présent au dessus du ruisseau du Moulin Guérin.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En raison du risque d'inondation et de remontée de nappes, les travaux seront réalisées en période d'étiage.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La baignade est interdite dans la Mayenne.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Effluent traité envoyé dans les canalisations et rejet sous le niveau des plus basses eaux (pas d'émission d'odeurs).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Mayenne, l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2023 définit les valeurs limites de rejet à respecter.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux uniquement en souterrain (1 m de profondeur maximum) et remise en état à l'identique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront effectués par tranche de 200ml à 300 ml/jour. Les canalisations souterraines n'entraîneront pas de perturbations des travaux agricoles. Sur terrains agricoles, les canalisations seront posées après récolte de la culture.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---



---

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

Le projet a été retenu suite à une réflexion poussée sur la gestion des rejets d'effluents traités par les deux stations d'épuration et après des aménagements de la filière de traitement afin d'améliorer les performances de traitement. La décision de rejeter les effluents traités dans la Mayenne est issue de la volonté de FLECHARD SAS de respecter au mieux les demandes de l'arrêté préfectoral. Le tracé retenu permet de minimiser les impacts notamment sur les zones humides (travaux en accotement de chemin, pas de coupes d'arbres, travaux en période d'étiage, ...).

---

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu des mesures d'évitement et de réduction, de l'absence d'impact du rejet sur la qualité de la Mayenne, ainsi que du respect d'un arrêté préfectoral d'autorisation, le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note de présentation du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

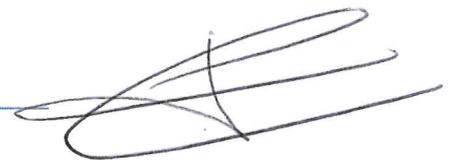
Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Qualité du signataire Président

À Rives d'Andaine

Fait le 3 / 0 / 07 / 20 / 25



\_\_\_\_\_  
Signature du (des) demandeur(s)